

faire dresser des barrières commerciales comme les tarifs. Hawley-Smoot et Fordney-McComber, constitue pour nous un marché sur lequel nous puissions compter? Prenez l'année 1938 par comparaison avec 1937, et que constatons-nous? Pendant les douze derniers mois, juste avant la mise en vigueur de cet accord que le très honorable député et les représentants des Etats-Unis ont signé, les statistiques montrent que la valeur de nos exportations aux Etats-Unis était tombée de 133 millions de dollars. De 481 millions qu'elle était pendant les douze mois terminés en novembre 1937, elle est tombée à 348 millions pour les douze mois terminés en novembre 1938, et cela malgré l'accord de 1935 dont le très honorable député a tant parlé. Antérieurement à l'accord de 1935 nous avions dans nos échanges avec les Etats-Unis une balance commerciale favorable d'un million de dollars, tandis que l'an dernier nous avions une balance défavorable de 82 millions. Dans son ensemble, le commerce s'est accru, mais nous avions une balance défavorable de 82 millions. Il faudra plus que la moitié de l'or que le Canada produit pour la contrebalancer. Quelqu'un viendra-t-il nous dire qu'il nous est avantageux de vendre à cet énorme pays moins qu'il n'achète de nous? Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) qui était dans l'Ouest pendant que je m'y trouvais, a fait remarquer dans un discours où il me prenait à partie que les exportations et les importations canadiennes s'étaient accrues depuis 1935. C'est vrai dans l'ensemble, car le commerce mondial était en progression depuis 1933. Mais si le traité de 1935 était si avantageux, pourquoi avons-nous depuis une balance défavorable de plus en plus forte?

C'est la même vieille histoire. Chaque fois que le présent gouvernement traite avec les Etats-Unis, il récolte la plus mauvaise part de la transaction. Il donne en général deux pour un, et l'on constatera, quand cet accord commercial pourra être convenablement jugé à la fin d'une certaine période, que nous aurons souffert comme nous l'avons toujours fait chaque fois que le gouvernement dirigé par le très honorable représentant a traité avec les Etats-Unis. Permettez-moi de citer un autre chiffre intéressant. Pendant les douze derniers mois terminés en novembre 1938, nous avons acheté des Etats-Unis pour une valeur de \$40 par tête—peut-être est-ce un peu plus ou un peu moins, \$39 ou \$41. Pour combien ont-ils acheté de nous? Ils ont acheté pour \$3.50 par tête.

L'hon. M. EULER: La comparaison n'est pas juste.

L'hon. M. MANION: Pourquoi pas? Qu'y a-t-il de faux? Je ne vois rien d'injuste à ce sujet. Je ne vois pas pour quelle raison un Canadien devrait acheter pour une valeur onze fois supérieure à celle que représentent les achats d'un Américain au Canada. Mais c'est précisément le résultat que mes honorables amis obtiennent quand ils font affaire avec les Etats-Unis.

Une VOIX: Pour un lapin, un cheval.

L'hon. M. MANION: Nous avons le lapin et eux ont le cheval. Nous achetons, par tête, onze fois autant que les Américains achètent de nous. Je ne puis voir aucune injustice dans cette comparaison. Je suis d'avis qu'elle est absolument raisonnable.

Parlons de la taxe d'accise de 3 p. 100. Je l'ai dit, elle a rapporté l'an dernier 18 ou 19 millions de dollars. Ceux qui ont lu le traité attentivement se rappelleront que cette taxe d'accise de 3 p. 100 n'a été enlevée que sur les numéros contenus dans la liste. C'est exact; le ministre des Finances (M. Dunning) fait "oui" de la tête. Il en est résulté une situation des plus ridicules. Ainsi, un de mes amis qui a étudié la question me fait observer que la taxe a été abolie sur les champignons et les fleurs coupées mais qu'elle a été laissée sur toutes sortes de choses nécessaires. On a aussi signalé très énergiquement au ministre des Finances, par lettres et par télégrammes, nous disent les journaux, que cette mesure serait tout à fait injuste pour le manufacturier canadien, puisque l'abolition de la taxe de 3 p. 100 ne s'appliquait qu'aux numéros de la liste, les manufacturiers canadiens devront encore acquitter la taxe sur les matières premières, tandis que les produits achevés qui font concurrence à leurs marchandises dans les autres pays ne sont plus sujets à cette taxe. Cet état de choses était des plus injustes pour les manufacturiers et ils ont protesté très énergiquement auprès du ministre des Finances. Permettez-moi de lire ici un passage emprunté à l'un de nos journaux du matin. Ces lignes ont été publiées le 23 novembre, quelques jours après la signature du traité. On y lit:

Le ministère des Finances a reçu quantité de lettres de protestations des fabricants au sujet des droits sur la matière première lorsque les impôts sont enlevés sur le produit manufacturé.

Ces protestations sont bien motivées, je crois, et le ministre des Finances est sans doute de cet avis, car il a publié la déclaration suivante:

Le Gouvernement étudie la situation qui résultera de la suppression du droit spécial d'accise de 3 p. 100 sur les articles énumérés dans